

<b>Régime financier marquage CE Adjuvants (NF EN 934)</b>
---

**Tarif CERIB pour l'année 2019**

<b>Objet</b>	<b>Montant hors taxe en euros</b>		
	<b>gestion</b>	<b>inspection<sup>1</sup></b>	<b>total</b>
<b>Demande de certificat CE<sup>2</sup></b>			
• Première demande pour une partie de la norme EN 934	597	2 252 <sup>3</sup>	2 849
• Supplément par partie de norme	65	517	582
<b>Frais annuels de surveillance<sup>2</sup></b>			
• Pour une partie de la norme EN 934	621	2 746 <sup>4</sup>	3 367
• Supplément par partie de norme	65	517	582
<b>Audit supplémentaire</b>	299	1 823 <sup>3</sup>	2 122

<sup>1</sup> Frais de déplacement et d'hébergement inclus pour les inspections effectuées en France métropolitaine. Hors France métropolitaine, les frais engagés sont facturés en sus, sur la base du coût réel.

<sup>2</sup> Le CERIB accorde un abattement de 50 % sur les frais de gestion et d'inspection lorsque les visites sont effectuées conjointement avec celles de la marque NF adjuvants.

<sup>3</sup> Sur la base d'une visite d'audit/inspection (VAI) d'une journée pour un marquage CE.

<sup>4</sup> Sur la base de 3 VAI sur 2 ans d'une journée par VAI pour un marquage CE.

Dans le cas où plusieurs applications peuvent être groupées, les durées d'audit sont réduites pour tenir compte des parties communes du CPU.